

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

<u>Délibération n°</u>: **20.05.04**

Date de convocation : 15 octobre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt

Le 27 octobre à 10 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		Х	
RECOULIN Isabelle	Х		
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis	Х		
TUFFÉRY Julien	Х		

CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE REDOUNDEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail.

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Président rappelle que le personnel des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) est soumis au droit privé,

Il informe les membres du Bureau Syndical que suite au prochain départ à la retraite de Monsieur Gérard QUINTIN, agent de maîtrise principal, il est nécessaire de créer sur le SPIC "Environnement", en contrat de droit privé, un poste de Responsable du Centre départemental de traitement des déchets.

L'agent affecté sur ce poste aura notamment pour missions :

- l'encadrement et le management de l'équipe affectée sur le Centre départemental de traitement des déchets :
- le suivi et la coordination du fonctionnement de l'ensemble des installations du site ;
- la coordination des transports assurés par les agents du SDEE, et les prestataires extérieurs ;
- le suivi et le contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- la gestion du parc d'engins, de véhicules, ainsi que l'ensemble des équipements.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent affecté sur ce poste seront inscrits au budget.

Délibération n°: 20.05.04

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

APPROUVE la création en contrat de droit privé, du poste de Responsable du Centre départemental de traitement des déchets, affecté sur le SPIC "Environnement".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme



